

Bruxelles, le 8 janvier 1968.

NOTE POUR LE COMITE DE DIRECTIONImmeuble de la Place de Metz, à Luxembourg. Installation de l'étage du Comité de Direction.

J'ai effectué, le 4 janvier, une visite des locaux du 2^e étage de l'immeuble de la Place de Metz, à Luxembourg, accompagné par M. de Muysen, chef du bureau des Affaires européennes du Ministère des Affaires étrangères du Luxembourg et président du Comité de coordination pour l'installation des institutions et organismes européens, de M. Heischbourg, architecte de la Caisse d'Epargne de l'Etat, et de M. Guillaume, ancien chef de cabinet de M. Wehrer, ancien secrétaire général de la Haute Autorité.

M. de Muysen m'a confirmé que la décision définitive sur la date de libération des locaux de la Place de Metz devait être prise à la fin de cette semaine à l'occasion d'une visite à Luxembourg de M. Van Gronsveld, Directeur Général de l'Administration. Mais il paraît d'ores et déjà extrêmement probable que les locaux seront libérés vers la mi-février, au prix d'ailleurs d'une installation temporaire de certains services dans la rue Goethe.

La Caisse d'Epargne de l'Etat fera commencer les travaux d'installation du deuxième ascenseur demandé par la Banque à partir du 1^{er} février; elle estime qu'à condition d'avoir en temps utile le programme des travaux demandés par la Banque Européenne, les délais d'exécution de ces travaux et de remise en état des locaux ne doivent pas dépasser cinq mois. La Banque peut donc normalement penser disposer des locaux à partir du 1^{er} août 1968. Cette date paraît correspondre parfaitement avec le désir de la Banque de voir les services fonctionner complètement à Luxembourg au moment de la rentrée scolaire. Celle-ci est, en effet, fixée au 15 septembre, à la fois pour l'Ecole européenne et pour les écoles publiques du Grand-Duché.

Au 2^e étage, (plan ci-joint) comme d'ailleurs dans tout le bâtiment, l'aspect général est plutôt sévère. Les couloirs sont hauts et étroits, des canalisations courent le long des murs, le sol est en aggloméré de céramique, l'éclairage est insuffisant. La Caisse d'Epargne de l'Etat est tout à fait disposée à rénover complètement l'aspect des installations en masquant les canalisations par de faux-plafonds, en couvrant le sol de tapis cloués, en rénovant l'éclairage et en refaisant l'ensemble des peintures

C 0

A. Laurent

Les bureaux eux-mêmes, vastes à l'origine, ont été divisés par des cloisons qui les rendent actuellement impropres à servir de salles de réunions ou de bureaux de membres du Comité, à l'exception du bureau du Président de la C. E. C. A. La Caisse d'Epargne est disposée à enlever les cloisons partout où cela est nécessaire, à refaire l'éclairage et à rénover l'aspect des bureaux par l'emploi de faux plafonds et de nouveaux revêtements des murs actuellement couverts de papier peint. Le concours d'un installateur décorateur sera probablement utile pour préciser les désirs de la Banque.

La salle marquée I sur le plan, débarrassée de sa cloison intérieure, mesure en moyenne 10 m, 30 de long sur 6 m de large. En raison des gaines et conduits de fumée qui circulent à l'intérieur des murs, elle ne peut être commodément reliée à aucun secrétariat, et ne peut donc convenir comme bureau de Comité de Direction. Elle doit donc, semble-t-il, être utilisée comme salle de conférence du Comité et salle de signature des contrats.

Les salles II, III et IV sont situées face aux escaliers au centre de l'étage. Elles paraissent pouvoir être utilisées comme bureaux de huissiers (salle III) et salles d'attente ou vestiaire.

Le bureau V et les bureaux VI et VII, débarrassés de leurs cloisons, peuvent faire d'excellents bureaux pour les membres du Comité de Direction; chacun de ces bureaux dispose d'un vaste secrétariat pouvant loger d'importantes archives (bureaux VIII, IX et X).

Le bureau V (carré) 6m, 55 dans chaque direction) est traditionnellement le bureau du Président de la C. E. C. A., de Jean Monnet à Dino Del Bo; sa situation, au coin d'une rue peu fréquentée le rend moins bruyant que les autres bureaux de l'immeuble.

Les deux autres bureaux sont plus longs et moins larges (10 m de longueur sur, respectivement, 5 m et 5,50 m. de large); ils constituent des bureaux un peu vastes mais certainement très utilisables.

Si, contrairement au désir de l'architecte de la Caisse d'Epargne, il paraissait possible de percer une porte entre le bureau I et le bureau II, une variante pourrait consister à loger les Vice-Présidents dans les bureaux I et VI et leur secrétariat dans les bureaux II et IV, laissant le bureau VII disponible comme salle de réunion du Comité de Direction et salle de signature; en ce cas, le bureau VIII serait transformé en salle d'attente et deuxième salle de réunion du Comité de Direction, et le bureau IX serait libéré pour la Direction des Affaires générales. Cette solution présente néanmoins l'inconvénient de donner aux secrétaires du Comité de Direction des bureaux extrêmement étroits dans lesquels très peu d'archives pourraient prendre place.

L'avantage de cette solution est de laisser disponibles le bureau IX et le bureau voisin pour le secrétariat de la Direction des Affaires générales, le Directeur des Affaires générales pouvant occuper le bureau X et son secrétariat particulier, le bureau XI; le reste des services de la Direction des Affaires générales (M. Lauche et le service des relations publiques) pouvant aisément trouver place dans le reste de l'étage.

Une décision sur l'utilisation définitive de l'étage devrait, semble-t-il, être prise avant le 15 janvier.

